



Cofinancé par
l'Union européenne



**BIODIV
FRANCE**



Référence : LIFE22-IPN-FR-104846 LIFE BIODIVFr

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Animation et préparation éditoriale du Forum des gestionnaires d'aires protégées –
édition 2026

DEMANDE DE DEVIS – CAHIER DES CHARGES

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)
association régie par la loi du 1er juillet 1901
numéro SIRET : 784 845 026 00045
siège : 27, rue des Petits Hôtels à Paris (75010)
représentée par son Président, Monsieur Michaël Weber

OBJET : animation et préparation éditoriale du Forum des gestionnaires d'aires protégées –
édition 2026

Marché privé de service, soumis aux règles de la commande publique en application de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics désormais codifié à l'article L. 1211-1 du Code de la commande publique. Consultation en procédure adaptée.

Date limite de dépôt des offres : vendredi 24 avril 2026

Contact : Aurélie Philippeau, coordinatrice de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires
aphilippeau@natura2000-territoires.fr

1. Description de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l'action des PNR, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

Pour en savoir plus : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/>

2. Description de la prestation

2.1. Contexte

Le Forum des gestionnaires d'aires protégées se tiendra le mercredi 25 novembre 2026 à Paris, en marge du Salon des maires.

Cet événement national réunira environ 150 participants, principalement des techniciens gestionnaires d'aires protégées ainsi que des élus locaux.

Il est coorganisé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires.

Il s'inscrit dans un contexte marqué par :

- Les élections municipales de 2026 ;
- La mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité (SNB) et de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) ;
- Le renforcement du rôle des collectivités territoriales dans les politiques de biodiversité.

2.2. Objectifs de la mission

La prestation attendue consiste en l'animation et la préparation des échanges de la journée, avec pour objectifs de :

- Préparer les séquences en amont afin de garantir leur cohérence et leur qualité éditoriale ;
- Structurer et rythmer les échanges tout au long du forum ;
- Favoriser l'interaction entre intervenants et participants ;
- Mettre en perspective les interventions et assurer la cohérence d'ensemble ;
- Valoriser les retours d'expérience et faire émerger des messages clés.

2.3. Angle et problématique

Le forum sera structuré autour de la question suivante :

Comment accompagner les élus locaux pour faire des aires protégées des territoires moteurs de la transition écologique ?

Les réflexions porteront notamment sur :

- La place des élus dans la gouvernance et les politiques publiques liées aux aires protégées ;
- Les leviers pour mobiliser les élus, en particulier les nouveaux maires élus en 2026 ;
- Les opportunités, pour un élu, d'être impliqué dans une aire protégée ;
- Le positionnement des aires protégées comme outils de politique territoriale, au-delà de leur dimension environnementale.

Une attention particulière sera portée à l'échelle du bloc communal.

2.4. Publics cibles

- Techniciens gestionnaires d'aires protégées (public principal) ;
- Élus locaux (participation ciblée, notamment l'après-midi).

2.5. Programme prévisionnel

Matin – comprendre le rôle des élus dans les aires protégées

- 9h – accueil des participants
- 9h30 – ouverture institutionnelle
- 10h - intervention sur l'évolution des compétences des collectivités en matière de biodiversité
- 10h30 - retours d'expériences sur la coopération entre gestionnaires et élus (territoires terrestres, marins et ultramarins)

12h30- pause déjeuner et temps informel

Après-midi – regards croisés entre élus et gestionnaires

- 14h - intervention d'un grand témoin
- 14h30 - table ronde avec des élus locaux : motivations, freins et attentes vis-à-vis des aires protégées
- 15h30 - séquence participative (atelier, jeu de rôle ou format interactif) sur les coopérations à renforcer en début de mandat municipal
- 16h30 - conclusion générale

2.6. Contenu de la prestation attendue

Le ou la prestataire devra :

Préparation en amont

- S'approprier les enjeux du forum et son angle éditorial ;
- Proposer des conducteurs détaillés ;
- Préparer les échanges avec les intervenants (prises de contact, cadrage des interventions, préparation de questions) ;
- Identifier des angles de relance et de mise en débat.

Animation le jour J

- Animer l'ensemble de la journée (9h00 – 17h00) ;
- Assurer les transitions entre les séquences ;
- Introduire et conclure les temps forts ;
- Faciliter les échanges avec la salle ;
- Réguler le temps de parole ;
- Reformuler et valoriser les points clés.

Une expérience confirmée dans l'animation de débats publics, idéalement sur des sujets liés aux politiques publiques, aux collectivités territoriales ou à l'environnement, est attendue.

3. Livrables attendus

Note de préparation éditoriale (conducteur, intentions d'animation, trame de questions).

4. Budget

Le budget prévisionnel alloué à cette prestation est d'environ 2 800 euros TTC.

5. Modalités de remise des offres

Il s'agit d'un marché ordinaire en ce que les prestations sont clairement définies et sont commandés en une seule fois. L'offre pourra faire l'objet d'une négociation.

La durée totale d'exécution est estimée à 6 mois à compter de la date de contractualisation.

6. Modalités de réponse

Les propositions devront préciser :

- La compréhension des enjeux ;
- La méthodologie de préparation et d'animation proposée ;
- Les références similaires ;
- Le devis détaillé qui devra indiquer le cout unitaire ou les coûts forfaitaires HT et TTC (TVA applicable).

L'entreprise devra produire les justificatifs suivants avant notification du contrat ou de la commande :

- Le numéro de SIRET ;
- Une attestation d'assurance en cours de validité ;
- Une attestation de conformité des déclarations sociales (URSSAF) de moins de 6 mois ;
- Une attestation de conformité des déclarations fiscales de moins de 6 mois.

7. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les candidats devront faire parvenir une demande par mail à aphilippeau@natura2000-territoires.fr, au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres.